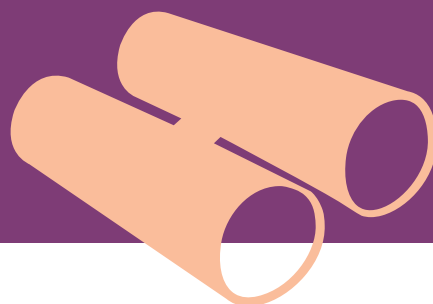


Parc naturel régional du Vercors

LETTRE D'INFORMATION N°2

La révision de la charte, un
enjeu pour l'avenir du territoire
du Vercors



La révision de la Charte du Parc du Vercors est lancée depuis le 20 octobre. L'objectif est de redéfinir le projet du territoire pour la période 2023/2038. Cette démarche se déroulera en deux temps. Premièrement, il s'agira de réaliser **un diagnostic du territoire et l'évaluation de la mise en oeuvre de la charte 2008/2023**. Le second temps sera consacré à **l'écriture du projet sur la base des enjeux que nous aurons collectivement définis**.

Des ateliers, auxquels vous êtes cordialement invités, sont organisés pour construire cette nouvelle charte.



Parc
naturel
régional

CAP
2038
Révision

RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER
LES ATELIERS THÉMATIQUES

Mardi 22 janvier de 9h15 à 12h

Thèmes aménagement, énergie et services
Salle des fêtes de Saint-Agnan-en-Vercors

Mardi 22 janvier de 14h à 16h30

Thèmes gestion de l'environnement
Salle des fêtes de Saint-Agnan-en-Vercors

Mercredi 23 janvier de 9h15 à 12h

Thèmes éducation, culture et acteurs sociaux
Salle polyvalente d'Autrans

Mercredi 23 janvier de 14h à 16h30

Thèmes accueil et tourisme
Salle polyvalente d'Autrans

Jeudi 24 janvier de 14h à 16h30

Thèmes agriculture forêt et artisanat
La Parenthèse à Saint-Jean-en-Royans

LE LANCEMENT DE LA REVISION

En toute convivialité, plus de 70 élus du territoire, maires et délégués au syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors se sont rassemblés le samedi 20 octobre dernier pour donner le coup d'envoi de la révision de la charte du Parc, notre projet de territoire.



Un coup d'envoi sous le signe de l'échange puisqu'il s'est agi, au cours de la journée, de mieux informer comment le Parc peut accompagner au quotidien les collectivités dans leurs projets ; mais aussi et surtout d'envisager comment fonctionner ensemble pour que la construction de ce nouveau projet de territoire nous ressemble et soit partagé par le plus grand nombre.

Pour assurer plus de liens entre les différents territoires et une meilleure appropriation des enjeux de chacun **un système de parrainage entre élus a été officialisé** à cette occasion.

Ce fut une journée studieuse que Bastien Maupomés, poète et slameur, a réussi à mettre en perspective en assurant une relecture poétique de l'ensemble des échanges... croustillante !

Lire *Les actes de la journée.*

Le lien : <https://frama.link/ActesJournée20102018>



ET LA SUITE ?

Une révision de charte, étape obligatoire pour rester un territoire de Parc, est un travail de longue haleine mais c'est surtout une aventure commune qui permet de mettre en avant tous les regards des acteurs du massif. Des ateliers à destination des élus et des socio-professionnels vont se tenir à partir de début 2019 puis tout au long de l'année et jusqu'au printemps 2020 pour porter une attention au bilan et à l'évaluation de la charte en cours, pour penser ensemble les enjeux futurs et enfin pour poser collectivement les intentions de ce que nous souhaitons pour le Parc de demain.



CHACUN À SON MOT À DIRE !

... pour inventer le territoire de demain !

Inscrivez-vous et faites inscrire vos proches à la lettre d'information du Parc pour connaître toutes les étapes mais aussi retrouver les élus et techniciens du Parc sur les différents événements du territoire dans lesquels le projet de révision de charte sera présenté.

Utilisez l'adresse mail charte@pnr-vercors.fr pour poser vos questions ou exposer vos idées ; participez à la géolocalisation de vos points d'intérêts favoris ou qui vous semblent mériter mieux en utilisant l'application : <http://www.parc-du-vercors.fr/geocharte>

Restez connectés sur le site du Parc où toutes les informations concernant la révision de charte sont consignées : <https://frama.link/VercorsCharte>

Rapprochez-vous de vos élus : dans chaque commune, un élu est spécifiquement délégué au syndicat mixte du Parc du Vercors. Il est là pour répondre à vos questions et transmettre vos réflexions !

UN FILM POUR SENSIBILISER

Projeter, projeter

Un court-métrage d'animation de 3 min. 38, réalisé par Prunelle Hacquard, présentant la révision de la charte, ses enjeux et son objectif est à votre disposition. Il marque le départ de la concertation en présentant le Parc naturel régional du Vercors au travers de ses valeurs et actions menées depuis 48 ans. Il fait comprendre l'intérêt d'une charte de Parc et donne des clés de compréhension du processus de révision de charte et surtout donne envie d'y participer.

Le film est conçu pour être utilisé par l'ensemble des élus, techniciens, et structures partenaires au démarrage de toutes les réunions qui auront lieu le temps de la révision d'octobre 2018 à 2023. Lors par exemple de vos Conseils municipaux, commissions de travail, réunions, groupes de travail, soirées-débat, conférences sur toutes les thématiques en lien avec le Parc naturel régional du Vercors. Il est également pensé pour être diffusé lors de vos événements grand public.

Sur la chaîne youtube :

<https://frama.link/ClipRevisionCharte>



C'est ensemble et maintenant, avec chacun d'entre nous, que le Parc du Vercors de demain se construit !



©Prunelle Hacquard

Le film d'animation utilise la technique du stop-motion, l'esthétique du collage, pour un rendu fait main. Cela consiste à utiliser des prises de vue, image par image, à partir d'un support d'images découpées qui vont permettre de créer un mouvement à partir d'objets immobiles

UN PROJET DE TERRITOIRE, UNE CHARTE POUR L'AVENIR

Un Parc naturel régional est créé ou reconduit pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités : créer et développer des activités économiques et un modèle social durable tout en préservant les patrimoines naturels, culturels et paysagers, les richesses et savoir-faire locaux.

BILAN ET ETAT DU TERRITOIRE

L'évaluation de la charte 2008/2020

Avant de se projeter dans le projet de territoire formulé par la future charte, il importe d'évaluer ce qu'a produit la charte actuelle : confronter les ambitions de la charte, telles qu'énoncées en 2008, et ce qui a été effectivement mis en œuvre en termes d'actions et atteint en termes d'objectifs.

L'enjeu de l'évaluation est de comprendre les résultats observés, satisfaisants ou non, et d'en tirer leçon afin d'améliorer les synergies entre tous les partenaires.

Le diagnostic du territoire

Ce diagnostic repose sur la comparaison de l'état du territoire en 2008 et en 2018 : population, urbanisation, patrimoine environnemental, activités économiques, etc. L'idée est d'appréhender les évolutions notables, une démarche indispensable à l'élaboration de la future charte.

UN PROJET DE TERRITOIRE, UNE CHARTE CONSTITUTIVE

L'objectif est d'identifier collectivement des actions pour l'avenir en lien avec une stratégie commune de gestion et de développement du territoire adaptée aux enjeux actuels et futurs.

La révision de la charte est un temps qui nous est donné pour nous reposer les questions sur des sujets qui nous importent et pour formuler collectivement les principes et conditions de nos actions à venir : préserver les paysages ; soutenir les producteurs ; participer à la transition énergétique et adapter nos pratiques au changement climatique ; valoriser notre patrimoine culturel, naturel (sentier découverte, monument ancien...) ; préserver les services publics de proximité ; accueillir de nouvelles entreprises ; dynamiser un centre bourg ; gérer la ressource en eau ; mieux maîtriser nos consommations ; développer des actions d'intérêt collectif (sport, culture...).

Avant d'être approuvée par l'État, la charte sera soumise à enquête publique et devra être adoptée par les différentes collectivités territoriales souhaitant faire partie du Parc. Elle se doit donc d'être le fruit d'une large concertation entre les acteurs locaux.

QUEL INTÉRÊT POUR LES COLLECTIVITÉS D'ADHÉRER À UN PARC ?

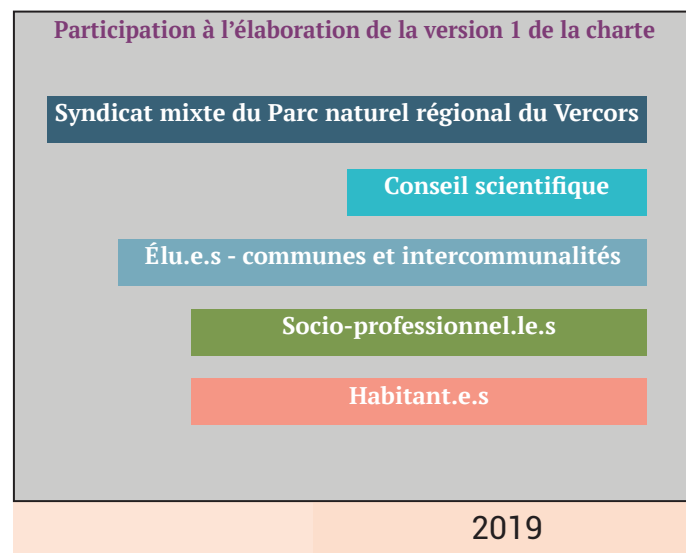
Dans le cadre des cinq grandes missions* qui lui sont confiées par la loi, un Parc naturel régional met des **moyens humains** (équipe pluridisciplinaire) et **financiers** (État, Union européenne) à disposition des communes et intercommunalités adhérentes et **soutient des initiatives** émanant des acteurs du territoire. Par exemple : coordonner un projet, une médiation à l'échelle du massif, proposer un conseil, une assistance à maîtrise d'ouvrage, un accompagnement technique ou méthodologique. Il fait bénéficier des **expériences et réussites de l'ensemble du réseau des Parcs naturels régionaux**. Le Parc met en œuvre également des actions propres souvent expérimentales en lien à la charte.

Bénéficier du classement en Parc naturel régional représente également **un avantage en terme d'image de marque de qualité reconnue au niveau national**.

Il y a 53 Parcs naturels régionaux en France. Ils couvrent environ 15 % du territoire.

* La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ; L'aménagement du territoire ; Le développement économique et social ; L'accueil, l'éducation et l'information ; L'expérimentation, l'innovation.

LE CALENDRIER



LES INSTANCES DE PILOTAGE ET DE SUIVI

Les 23 novembre et 14 décembre 2018, le comité technique et le comité de pilotage se sont réunis pour saisir les grandes étapes de la démarche, échanger sur le fond et clarifier les attentes conjointes.

Le comité technique

Composé des représentants techniques de la Région, des services de l'État, des Départements, des intercommunalités, du syndicat mixte du Parc du Vercors, il prépare les échanges du comité de pilotage.



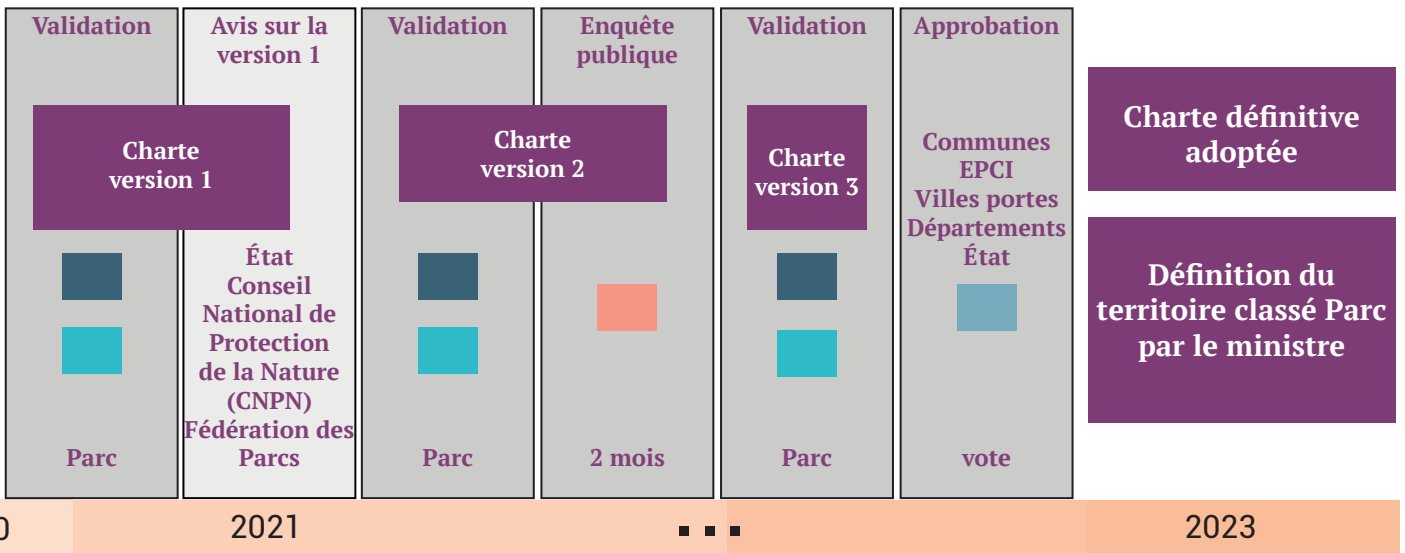
Le premier comité de pilotage s'est réuni vendredi 14 décembre 2018 à Lans-en-Vercors. Cette rencontre a permis de poser les bases de l'ensemble du processus.

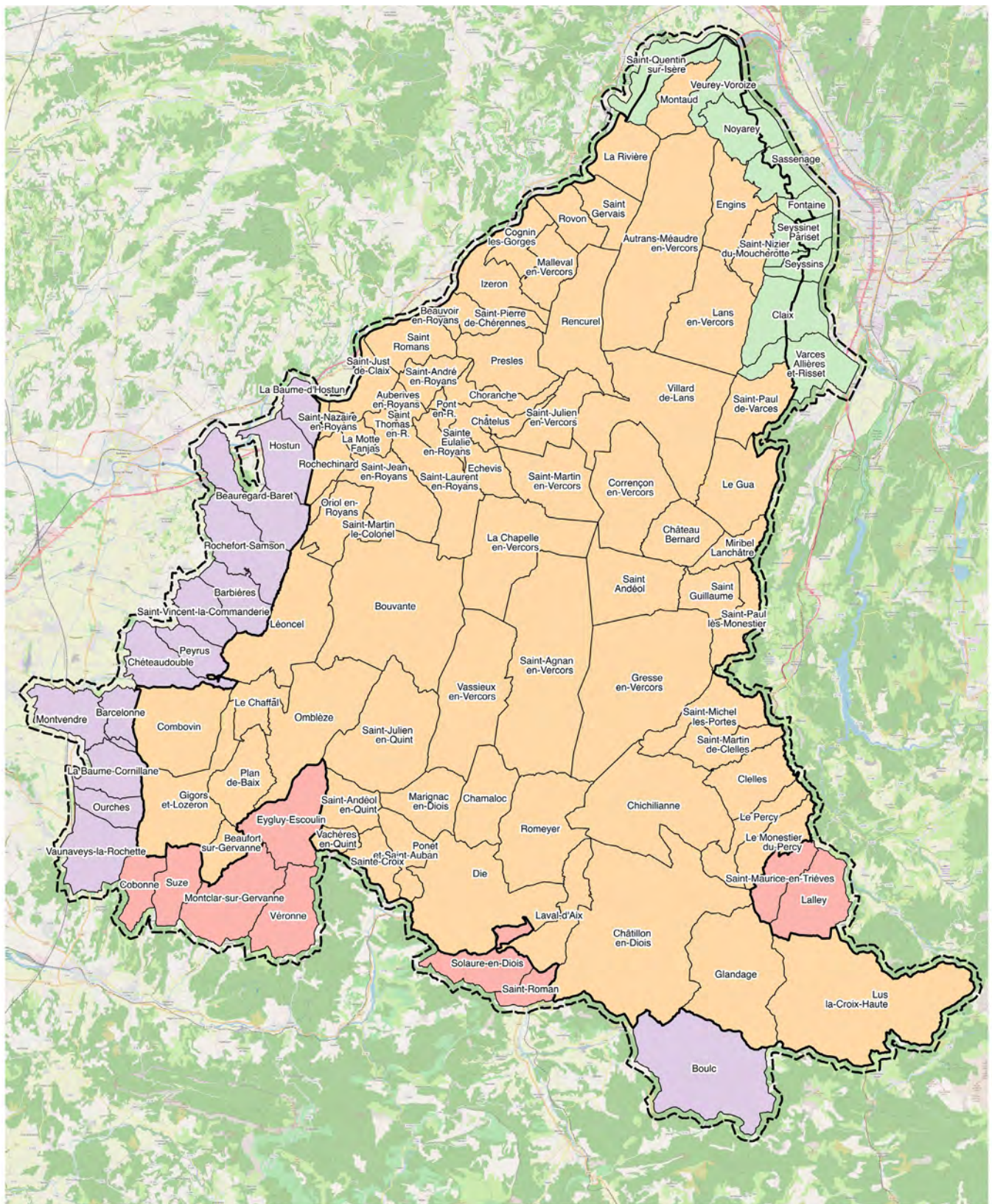
Le comité de pilotage

Il regroupe les élus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, des deux Départements de la Drôme et de l'Isère, des communautés de communes, les services de l'État et le sous-préfet de Die.

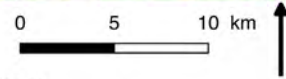


2018 - 2023





Légende



- Communes classées Parc (charte 2008-2023), inscrites dans le périmètre d'étude charte 2023-2038
- Communes partiellement classées Parc (charte 2008-2023), inscrites dans le périmètre d'étude charte 2023-2038
- Communes comprises dans le périmètre d'étude 2008 ayant fait le choix de n'être pas classées dans la charte 2008-2023, inscrites dans le périmètre d'étude charte 2023-2038
- Communes nouvellement proposées pour le périmètre d'étude charte 2023-2038
- Périmètre actuel du Parc naturel régional du Vercors (charte 2008-2023)
- Périmètre d'étude pour la charte 2023-2038

Parc naturel régional du Vercors

Maison du Parc
 255, chemin des Fusillés
 38250 Lans-en-Vercors
 Tél. : 04 76 94 38 26
www.parc-du-vercors.fr

